74ème Assemblée générale des Nations unies
Première commission
Segment I – Armes nucléaires

Explication de vote (avant le vote)

par Son Exc. l'Ambassadeur Yann HWANG
Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement

au nom des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de la France

L.31 "Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013"

1er novembre 2019

Monsieur le Président,

Je souhaite faire une explication de vote au nom des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de mon propre pays, la France, sur la résolution L.31 « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement de 2013 ». Nous ne pouvons soutenir cette résolution pour les raisons suivantes :

Nous pensons que la prolifération nucléaire et le non-respect par certains Etats de leurs obligations en matière de non-prolifération, ainsi que le terrorisme nucléaire et la détérioration de l'environnement de sécurité international, constituent de sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Malheureusement, la résolution appelant à l'établissement d'une Conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire ne prend pas en compte ces menaces. Il est crucial de mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires et de prendre en compte la détérioration du climat de sécurité international dans son ensemble afin de créer l'environnement propice à de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire.

La seule référence faite au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans cette résolution est à l'Article VI ; c'est insuffisant, accessoire, et déséquilibré. Le TNP dans son ensemble constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et une base essentielle des efforts de désarmement nucléaire. Planifier une autre conférence pour discuter de désarmement nucléaire sans établir de lien avec le TNP dans son ensemble mènera à nouveau à un résultat infructueux.

Par ailleurs, la résolution prend note de l'adoption du texte du traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes fermement opposés à ce traité, pour toutes les raisons que nous avons déjà exposées. Progresser sur l'agenda du désarmement nucléaire ne sera possible qu'au travers d'un processus multilatéral progressif, inclusif et fondé sur le consensus qui prenne en compte l'environnement international de sécurité tel qu'il est.

Je vous remercie Monsieur le Président./.

74th session of the United Nations General Assembly
First Committee
Cluster I – Nuclear Weapons

Explanation of vote
before the vote

by H.E. Ambassador Yann HWANG
Permanent Representative of France to the Conference on Disarmament

on behalf the United States of America, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, and France

L.31 "Follow-up to the 2013 high-level meeting of the General Assembly on nuclear disarmament"

New York, 1 November 2019

Mr. Chairman,

I would like to deliver an explanation of vote on behalf of the United Kingdomthe United States, and my own country, France, on draft resolution L.31: "Follow up to the 2013 High Level meeting of the General Assembly on Nuclear Disarmament."

We believe that nuclear proliferation and non-compliance by a few States with their respective non-proliferation obligations, as well as nuclear terrorism and the deterioration of the international security environment constitute serious threats to international peace and security. Unfortunately, the resolution calling for the establishment of the High-level International Conference on Nuclear Disarmament does not address these threats. Halting the proliferation of nuclear weapons and addressing the deterioration in the overall international security environment are crucial to creating conditions conducive to further progress on nuclear disarmament.

The only reference to the Treaty on the Non-proliferation of Nuclear Weapons (NPT) in this resolution is to Article VI; this is insufficient, incidental and unbalanced. The NPT as a whole constitutes the cornerstone of the nuclear non-proliferation regime and an essential basis for nuclear disarmament efforts. Convening another conference to discuss nuclear disarmament without consideration of the NPT as a whole will lead to another futile outcome.

Furthermore, the resolution takes note of the adoption of the text of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons. We strongly oppose this Treaty, for all the reasons outlined in our previous EoV. Progress on the nuclear disarmament agenda will only be possible through an incremental, inclusive, consensus-based multilateral process that takes into account the prevailing international security environment.

Thank you, Mr. Chairman.